



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04  
Votre référence :  
Notre référence : frt  
Dossier traité par : Thomas Frei  
Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch  
Ittigen, le 25. février 2010

### Communications techniques; amendement no 81

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1-5	26.02.2010	00.040-00	1-5	22.02.2010
Travaux de modification exécutés sur des aéronefs et éléments d'aéronefs auxquels le règlement de base (CE) n° 1592/2002 (remplacé dans l'UE par le règlement (CE) n° 216/2008) ne s'applique pas en vertu de l'Annexe II dudit règlement	02.020-60	6	26.02.2010	02.020-60	3 (An- nexes 4)	31.01.2004

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur  
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei  
Section Normalisation, sanctions et registre matricule